

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°26-2023-299

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **26\_Präf\_Präfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die**

26-2023-12-19-00001 - arrêté ajout salle ACTIROUTE 2023 (2 pages)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2023-12-19-00001

arrêté ajout salle ACTIROUTE 2023

ARRÊTÉ N° 26-2023-12 EN DATE DU 19/12/2023  
PORTANT MODIFICATION DE L'AGRÉMENT DE LA SOCIÉTÉ **ACTI-ROUTE** CHARGÉ D'ANIMER LES  
STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Préfet de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 2121 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-2023-10-09-0001 du 09/10/2023 donnant délégation de signature à Madame Véronique Simonin, Sous-Préfète de Die ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-2023-03-13-0001 en date du 13/03/2023 autorisant Monsieur POLTEAU Joël, Gérant de la SARL «ACTI-ROUTE », à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dont le siège est 9, rue rue du Docteur Chevallereau à Fontenay-le-Comte (85200) ;

**Vu** la demande en date du 20/10/2023 sollicitant l'autorisation d'utiliser une salle de formation supplémentaire située Bureau Club au 497 avenue Victor Hugo à Valence (26) pour organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Considérant que la demande d'utilisation de cette salle supplémentaire est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la Sous-Préfète de Die,

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>**: l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 26-2023-03-13-001 en date du 13/03/2023 autorisant Monsieur POLTEAU à effectuer des formations spécifiques pour les conducteurs responsables d'infractions, enregistré sous le N° R 13 026 00030, est ainsi modifié :

L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

- Best, 13 avenue d'Aygu 26200 Montélimar
- The original City Valence est, Pl Jean Rostand - Plateau des Couleurs - 26000 Valence
- Comfort Hôtel, Le Clos des Tanneurs – Avenue A. Figuet – 26100 Romans-Sur- Isère
- Bureau Club Valence, 487 av Victor Hugo - 26000 Valence
- Les Vergers de Maubec, chemin des Bondonneaux 26200 Montélimar
- Allegre & Duc Formation Conseil - 5 rue des Chastagniers 26200 Montélimar
- Ligue de l'enseignement, 24 avenue Sadi Carnot 26001 Valence
- Bureau Club Valence, 497 av Victor Hugo - 26000 Valence

### **le reste sans changement**

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP - 38022 GRENOBLE Cédex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** La Sous-Préfète de Die est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable du centre ACTI-ROUTE et qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Die,  
la Sous-Préfète de Die

- signé -  
Véronique SIMONIN